

Vivre à

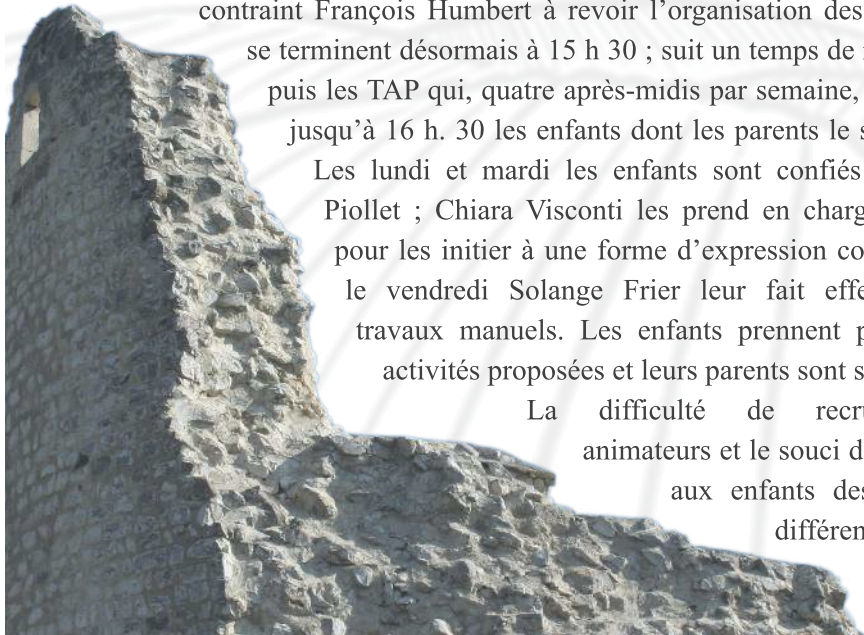
COBONNE

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE COBONNE - N°93 DÉCEMBRE 2014

L'année compte ses derniers jours, poussée vers sa fin par 2015 qui va s'empresser de prendre sa place. Pour les élèves, c'est aussi le premier trimestre scolaire qui s'achève et les vacances qui s'installent après le temps de la classe. Depuis la rentrée, l'École de Cobonne accueille seize enfants ; la cinquième matinée de cours a pris place le samedi matin ; c'est là une bonne décision qui fait l'unanimité et qui, au vu du bénéfice pour les enfants, a fait naître des regrets dans des écoles qui ont choisi le mercredi.

Les Temps des Activités Périscolaires (les **TAP** en jargon administratif) ont contraint François Humbert à revoir l'organisation des cours qui se terminent désormais à 15 h 30 ; suit un temps de récréation, puis les TAP qui, quatre après-midis par semaine, réunissent jusqu'à 16 h. 30 les enfants dont les parents le souhaitent. Les lundi et mardi les enfants sont confiés à Manon Piollet ; Chiara Visconti les prend en charge le jeudi pour les initier à une forme d'expression corporelle et le vendredi Solange Frier leur fait effectuer des travaux manuels. Les enfants prennent plaisir aux activités proposées et leurs parents sont satisfaits.

La difficulté de recruter des animateurs et le souci de proposer aux enfants des activités différentes nous



Compte-rendu du Conseil municipal en pages centrales
Élections départementales p. 6

Vie sociale et associative p. 6
Quoi de neuf à l'école p. 7
Informations pratiques p. 8

ont conduits à les organiser sur sept semaines, c'est-à-dire pour la période entre deux temps de vacances. Au second trimestre devraient démarrer une autre activité d'expression corporelle, du chant choral, des temps de peinture et d'écritures sous la houlette de Marion Hass ; si le temps le permettait, nous voudrions commencer courant avril le jardinage pour lequel l'usage d'une parcelle du terrain situé en face de l'école nous a généreusement été autorisé par M. Magnon. Nous le remercions vivement ainsi que Marion Haas.

Avec François Humbert, le Conseil municipal réfléchit à la rentrée de septembre 2015. En effet, l'École devrait accueillir 24 ou 25 élèves, dont 6 ou 7 en grande section de maternelle. Madame l'inspectrice d'académie en a été informée mais n'a pas encore pris contact avec la Municipalité ni avec François Humbert.

Ce nombre va inmanquablement poser le problème des locaux peu adaptés d'une part à un ensemble d'élèves peu homogène et ne répondant pas, d'autre part, aux normes pédagogiques actuelles ; en outre, même avec l'aide de Manon Piollet, il sera difficile pour le Maître de préparer et surveiller le travail qu'il demande aux enfants de la grande section sans que celui des élèves du primaire en pâtisse. Le Conseil avertira en temps utile les parents des élèves dès que les solutions se dessineront.

Autre problème pour la prochaine rentrée scolaire, celui des TAP pour lesquels trouver des animateurs compétents, acceptant de se déplacer pour $\frac{3}{4}$ d'heure et,



à dire vrai, peu rémunérés est difficile. À l'instar d'autres communes, le Conseil municipal réfléchit à les confier à la MJC Nini Chaize d'Aoust/Sye qui propose de regrouper les 3 heures de TAP en deux après-midi par semaine, soit 1 h 30. Ces jours-là, le temps d'enseignement est diminué d'autant mais rattrapé les deux autres jours, étant entendu que l'heure de sortie de l'École est maintenue à 16 h 30. Quatre modules

d'activités sont offerts : jeu, grand jeu, science, sport.

Même si elle permet de percevoir les aides de la CAF en plus des aides prévues par l'État, cette formule a un coût relativement élevé et elle nécessite que chaque famille prenne une inscription à la MJC pour une cotisation annuelle de 5 euros. Il va sans dire que les parents des élèves seront tenus informés et que leur opinion sera prise en compte avant toute décision.

Un autre souci se profile, celui que la cantine perdure pour laquelle il nous faut trouver la solution la plus adaptée. En effet, la MFR de Divajeu où les



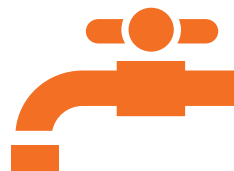
repas sont préparés est désormais dans l'obligation de changer de statut et de se transformer en une société à capital variable, société dont nous devrions acquérir des parts pour continuer à bénéficier de la fourniture des repas. Les communes n'ayant pas le droit de rentrer dans le capital d'une société privée, il faut qu'une association soit créée dont le but sera de gérer la cantine de l'École de Cobonne et, pour cela, elle devra acquérir des parts de la future société (avec une subvention de la Mairie). Bien évidemment la Commune sera membre de cette association et elle fera en sorte que les prix des repas restent au niveau actuel et que leur qualité ne laisse pas à désirer.

L'eau

Le projet de mise en œuvre du nouveau forage de la source des Bourbous a nécessité une enquête d'utilité publique qui a démarré le 4 septembre 2014 et qui s'est achevée le 27 octobre. M. le Commissaire enquêteur a reçu et consigné les remarques ou observations du public et celles de la Commune de Gigors et Lozeron et les a fait connaître au Conseil municipal qui y a répondu. Il a également consigné les résultats de son enquête dans un rapport transmis à la Commune et au Préfet de la Drôme. De ce rapport, consultable en Mairie, il ressort :

- que le M. le Commissaire enquêteur donne un avis favorable à l'enquête parcellaire, assorti de deux recommandations ; la première de préciser la servitude liée à la canalisation depuis le forage jusqu'à la canalisation existante. La seconde de vérifier qui est le propriétaire du terrain où se trouve l'implantation de l'actuel traitement UV et d'en envisager l'achat si le traitement U.V était maintenu à cet endroit
- que M. le Commissaire enquêteur donne un avis favorable à la déclaration d'utilité publique sous la réserve expresse de garantir d'une façon pérenne l'accès gratuit à l'eau potable pour les riverains qui ont leur source privée dans la même nappe d'eau des Bourbous.

La préfecture de la Drôme nous a demandé de lui faire connaître avant le 8 mars 2015, par délibération motivée, le détail de tous les travaux à prévoir.



Recensement de la population

Cobonne fait partie des communes de France où le recensement des habitants est prévu en 2015, mis en œuvre par l'INSEE. Il aura lieu du 15 janvier au 14 février ; pour faire face à cette obligation, la Commune a recruté un agent recenseur, M. Emmanuel FERRA, qui se présentera au domicile de chaque Cobonnois afin de recueillir les données nécessaires à l'établissement des statistiques nationales.

Il a suivi une formation et vous aidera à remplir les documents officiels. Cette année, l'Internet pourra être utilisé. Toutes les données prises en compte dans le recensement restent anonymes et l'administration fiscale n'a aucune possibilité ni le droit de les consulter. Pour le bon déroulement de cette opération, nous vous demandons de réserver un bon accueil à M. Feraa.



Emmanuel Feraa

Géolocalisation

Nous avons demandé à trois entreprises de présenter des devis pour la numérisation et la géolocalisation de toutes les demeures de Cobonne. L'entreprise SIRAP a été retenue ; sur les plans communaux nécessaires ont été repérés tous les bâtiments et l'entreprise va en reconnaître précisément les coordonnées (longitude et latitude) et les numériser. Le fichier informatique contenant toutes les données (lesquelles, rappelons-le, ne concernent que les adresses et non pas les noms de personnes) sera transmis par l'entreprise aux services de secours, à la Poste et aux principaux sites de navigation mobile (GPS).

Accès des bâtiments pour les personnes handicapées

L'École et la Mairie sont désormais accessibles aux personnes handicapées.

Il reste que la Mairie a été informée **que tous les bâtiments recevant du public devant être aménagés**, l'accès de l'église devra lui aussi être conforme à la loi. Nous attendons davantage de précision de la part des autorités.

La voirie : Les travaux de voirie ont été réalisés conformément au programme défini. L'exécution des travaux qui seront votés en 2015 feront l'objet, comme ceux de cette année 2014, d'un appel d'offres mutualisé afin d'en diminuer les coûts.



L'informatique à la Mairie

Le nouveau système d'exploitation informatique de dématérialisation de la comptabilité, intitulé PESV 2, a été mis en œuvre par les soins de Sylvie Mouyon, Secrétaire de la Mairie, qui a installé la mise à jour du logiciel et suivi les stages nécessaires.

Par souci d'économie, la Commune a changé de fournisseur d'accès à l'Internet. Une nouvelle adresse de courriel va voir le jour et sera communiquée aussitôt.

Il va être demandé au Conseil municipal de donner, par une délibération, son accord pour que la CCVD adhère au Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN) dans le but d'installer sur le territoire de l'intercommunalité la fibre optique qui permettra un plus grand débit de l'Internet.

PLU

Le Maire, les adjoints et deux conseillers ont reçu Mme Isabelle Vincent à qui ils ont exposé la situation de la Commune au regard du PLU entamé en 2008 et abandonné de fait en 2011, et demandé les éclaircissements juridiques et pratiques avant de prendre les décisions. M. Le Maire a proposé à Mme Vincent de venir à une prochaine séance du Conseil pour que tous les membres soient avertis avant qu'une délibération soit prise.

Je terminerai ce mot du Maire par le souhait d'un joyeux Noël adressé par le Conseil à chacun et chacune de vous; nos meilleurs vœux pour l'année 2015 vont à vous-mêmes et aux personnes qui vous sont chères. Et soyez certains que toute l'équipe municipale a le souci des personnes et est dévouée à l'intérêt général.

*Le Maire
José Lothe*

État-civil

Anselme Robert nous a quittés à l'âge de 88 ans le 26 septembre 2014.
Nous présentons à sa famille toutes nos condoléances.

Élections

Les élections départementales (autrefois cantonales) se dérouleront les 22 et 29 mars 2015.

Vie sociale et associative

Le 6 décembre, la Mairie avait invité les Anciens à se réunir pour partager le repas de Noël. Le déjeuner a réuni une quarantaine de convives, heureux de se retrouver et de trinquer dans une ambiance chaleureuse puis ravis de la bonne chère. Le repas avait été préparé par Serge Allain, félicité par tous pour l'excellence des plats ; en outre, le Conseil a plaisir à remercier la Société de Chasse de Cobonne qui, fidèle à sa tradition, a offert un demi sanglier qui a régalaé tous les participants.



Comme le veut un usage maintenant bien établi, le dernier jour de classe de ce premier trimestre, la Mairie a offert aux enfants de l'École et à leurs parents un goûter de Noël, agrémenté cette année par un spectacle de marionnettes. Le Maître a fait chanter les enfants et ce fut aussi l'occasion de présenter aux parents les activités périscolaires.

Le dimanche 1^{er} février, dans l'après-midi, le CCAS intercommunal organise à Beaufort un concert de chansons suivi d'un goûter. Un co-voiturage sera mis sur pied pour permettre aux personnes qui le souhaiteront de s'y rendre.

Les Amis du Vieux Cobonne proposeront, un dimanche de février, leur traditionnel loto. Vous aurez bientôt toutes les informations sur cette manifestation qui permet de passer un agréable après-midi.

Quelques personnes envisagent de se réunir régulièrement afin de partager leur

savoir-faire en matière de couture et de tricot. Pour tout renseignement, contacter Marie-Laurence Lothe (04 75 76 85 37).

✂ Quoi de neuf à l'école ?

Cette année scolaire, l'école participe à un projet d'éducation artistique en lien avec les outils numériques mené par l'association « Désert numérique » basée à Saint Nazaire le Désert. Il est financé par la Fondation de France notamment. Le thème annuel s'appelle « Science & fiction ».

Trois artistes en résidence à St Nazaire une semaine chaque fois viendront le temps d'une journée travailler avec les enfants de Cobonne. La première rencontre a eu lieu vendredi 5 décembre à St Nazaire. Les enfants des deux écoles s'y sont rencontrés pour échanger



sur le travail fait avec l'artiste David Blair (pionnier du « netart » et de la création numérique). Puis celui-ci a passé une journée à l'école le 8 décembre, accompagné d'une artiste vidéaste, Sarah Brown. Des vidéos sont visibles sur la toile à l'adresse suivante : <http://desertnumerique.net/sciencefiction>

François Humbert

« David nous a parlé des planètes du système solaire et de Clyde Tombaugh. Pendant sa jeunesse, celui-ci vivait aux États-Unis. Une tempête a dévasté la ferme de ses parents. Il est resté pour les aider. Il n'a rien acheté et tout trouvé dans sa



ferme pour construire son premier télescope. Il faisait des observations très précises et un jour, des chercheurs lui ont demandé de les aider à trouver la planète « X ». Son travail a duré 9 mois. Enfin, il a découvert Pluton à 4 heures de l'après-midi (en 1930). Comme Clyde, nous avons fait des

observations très précises avec nos télescopes. »

Lao Vaïsse

📌 Informations pratiques

Mairie de Cobonne
3945A Route de Gigors - Chamblard
26400 COBONNE



Numéro de téléphone de la mairie : 04 75 25 24 77
Numéro de télécopie : 04 75 25 19 63
Adresse électronique de la mairie : mairiecobonne@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie de Cobonne

- Le mardi de 14 h à 16 h 30
- Le vendredi de 10 h à 12 h
- Les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 10 h à 12 h

L'équipe administrative de Cobonne

Maire de Cobonne	<i>José LOTHE</i>
Secrétaire de mairie	<i>Sylvie MOUYON</i>
Agent communal	<i>François PATUREL</i>
Auxiliaire scolaire	<i>Manon PIOLLET</i>

Numéros d'urgence

S.A.M.U.	15
POLICE SECOURS	17
POMPIERS	18
Appel d'Urgence Européen	112
Service des eaux	04 75 76 85 37

Horaires d'hiver d'ouverture de la déchetterie d'Eurre

Les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17h.
Les mardis de 13 h 30 à 17h.

Vous trouverez les heures d'ouverture des autres déchetteries intercommunales sur le site de la C. C. V. D. (www.valdedrome.com)

Site Internet des communes Gervannes/Sye :

www.gervanne-sye.com